

CAISSE DE COORDINATION AUX ASSURANCES SOCIALES



Mise à jour février 2019





L'action sociale et prévention

Préambule Animée par la volonté de

développer sa politique de proximité au service de ses assurés, la CCAS souhaite une nouvelle fois s'inscrire dans une approche globale de la solidarité.

A l'instar du site Internet de la CCAS, ce catalogue a pour ambition de dresser une liste de prestations auxquelles nombre d'entre vous peut prétendre. Chacune de ces prestations fait l'objet d'une fiche explicative disponible sur : www.ccas-ratp.fr

Tout autant qu'elle promeut la santé en s'appuyant sur des thèmes nationaux de prévention, votre Caisse propose des aides personnalisées et offre des prestations spécifiques, et ce, que vous soyez agent actif, ayant droit ou retraité.

En pratique, les conseillers Action sociale et prévention de la CCAS vous accompagneront dans vos démarches et dans votre recherche de solution adaptée à votre situation.

Olivier Soulaines

Directeur de la CCAS

Action sociale

Les prestations d'action sociale représentent l'expression de solidarité de la CCAS à l'égard de ses ressortissants les plus vulnérables. Elle propose une aide personnalisée à ceux qui doivent faire face à des difficultés de santé, un handicap ou encore une perte d'autonomie.

Les aides financières

Ces aides vous permettent de faire face à des difficultés financières liées à la maladie, la maternité, à un accident du travail ou une maladie professionnelle, et pour certaines à l'âge ou au handicap.

- Prestations supplémentaires facultatives en relation avec un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Financement de l'incontinence
- Aide à l'achat d'une prothèse capillaire
- · Accueil d'enfants handicapés en séjour de vacances
- Aide aux personnes diabétiques
- Aide aux transports santé

De plus, des aides financières peuvent vous être accordées par la commission des secours (prise en charge des prothèses dentaires, aménagement du domicile, frais d'obsèques retraités, ...)

Les aides à domicile

Issues d'une volonté de privilégier, d'une part l'aide aux familles, d'autre part le maintien à domicile, différentes mesures permettent d'assurer une aide financière aux personnes pour l'accomplissement d'activités quotidiennes ainsi qu'aux personnes confrontées à un problème de santé limitant leur autonomie afin qu'elles puissent rester chez elles.

- · Aide au foyer
- Forfait « aide au foyer » pour les femmes enceintes
- Aide au foyer en relation avec un accident du travail ou une maladie professionnelle
- · Accompagnement des soins palliatifs à domicile
- Financement d'aides techniques destinées à améliorer l'autonomie
- Téléassistance à domicile avec Bluelinéa/Equinoxe
- Aide au maintien à domicile

L'aide en faveur de la solidarité

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la CCAS adresse à ses ressortissants âgés et/ou aux revenus particulièrement modestes des chèques « cadeau ». Il s'agit d'une marque de solidarité de la part de la Caisse au bénéfice exclusif de ses assurés les plus vulnérables.

· Chèques « solidarité pour Noël »

Prévention

En tant que régime d'assurance maladie, la CCAS a, au titre de sa politique de prévention, pour mission de promouvoir la santé, les vaccinations et le dépistage du cancer. Pour ce faire, elle s'appuie sur les principaux thèmes de prévention nationaux.

La prévention et le dépistage

- Bilan de santé
- Campagnes de vaccination
- Prévention gynécologique
- Dépistage du cancer du sein
- Dépistage du cancer du col de l'utérus
- Prévention des pathologies prostatiques
- Dépistage du cancer colorectal
- Substituts nicotiniques

La prévention bucco-dentaire

La CCAS propose trois campagnes de prévention bucco-dentaire :

- Enfants (M'T dents)
- Femmes enceintes
- Adultes

Prestations spécifiques

Soucieuse de servir au mieux ses assurés, la CCAS va plus loin et offre des prestations spécifiques adaptées, tant aux agents actifs qu'aux retraités.

Les aides à la Mutuelle

Parallèlement à l'aide légale à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), la CCAS a mis en place des aides temporaires de paiement des cotisations de mutuelle pour les agents, les retraités ainsi que pour leur famille lorsqu'ils rencontrent des difficultés financières imprévues.

- L'aide exceptionnelle et temporaire au paiement de la cotisation Mutuelle (agent actifs)
- L'aide exceptionnelle et temporaire au paiement d'une complémentaire santé (retraités)
- L'aide complémentaire à l'ACS

Autres prestations spécifiques

- Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)
- Incitation au sevrage tabagique des agents
- Suivi post-professionnel « amiante »
- Forfait dépendance en EHPAD

Vos contacts:

CCAS

Tél.: 01 58 7**6 03 34 Site:** www.ccas-ratp.fr

Action sociale et prévention (ASP)

Courriel: gis-ccas-asp@ratp.fr

Nos partenaires:

CESU société Chèque Domicile

Tél.: 0825 000 103

• Bluelinéa/Equinoxe (téléassistance)

Tél.: 0800 94 11 10

· Comité Régie d'Entreprise de la RATP

Tél.: 01 58 78 96 00

· Fondation des enfants du métro

Tél.: 01 58 78 45 90

MPGR

Tél.: 0969391170

Courriel: mutuelle@ratp.fr

· Service social de la RATP pour les agents en activité

Tél.: 01 58 78 18 05

Conception et mise en page : GIS/COM

Reprographie: VAL/GES

© RATP 2019